

EQUILIBRE PATRIMOINE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social 58 avenue Marceau 75008 PARIS
527 736 060 RCS Paris

Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2022 à 11 heures 40

Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 178 114,621 au 31 décembre 2020, s'établit à **200 456,028** au 31 décembre 2021. A cette même date, l'actif net s'élève à **26 076 620,07 euros** contre 22 368 086,90 euros au terme de l'exercice précédent.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

- L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 présente un **résultat net de -110 829,70 euros**. L'Assemblée Générale Ordinaire décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Action « IC »

Capitalisation : -110 829,70 euros

- L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part **des plus et moins-values nettes** s'élèvent à **310 470,09 euros**, décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Action « IC »

Capitalisation : 310 470,09 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Wilfrid GALAND, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Mahshid DUMANOIS, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Nathalie KISTLER, pour une durée d'une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2022.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au Secrétaire de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.